



N°\_005\_/MFPRC/CAB/C.COM

## COMMUNIQUE

Le ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités informe tous les demandeurs d'emplois que les dépôts de dossiers se poursuivent et qu'aucune date n'est arrêtée à ce jour.

En attendant la suppression de l'arrêté n°390 du 20 Août 2018 portant gel des recrutements, examens et concours, titularisations, avancements et reclassements après stages dans la fonction publique, les dossiers doivent être déposés au sein de toutes les Directions Centrales de Ressources Humaines (DCRH) des ministères.

Les DCRH procéderont au traitement de dossiers, qu'ils transmettront au Ministère de la Fonction Publique.

Enfin, tout dépôt de dossiers multiple est à proscrire.

### FIN

Fait à Libreville, le **27 OCT. 2023**

Le Secrétaire Général

Colonel Jonas SAMBI

